

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU SYNDICAT MIXTE DOUBS LOUE**

Date d'affichage :

02 10 2023

**L'an deux mille vingt-trois, le 2 octobre à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte Doubs Loue, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement, dans les locaux de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, sous la présidence de Monsieur Etienne CORDIER, PRESIDENT**

Date de convocation :

25 09 2023

Nombre de  
délégués :

En Exercice : 12  
Présents : 8  
Votants : 8  
Absents :  
Excusés : 4

**PRESENTS :** M CORDIER Etienne, M BAUD Jean Baptiste, M DECOTE Yves, M MEUGIN Olivier, M VUILLET Christian, M PICHON Jean Claude, M BONGAIN Cédric (suppléant de M THIEBAUT Pierre)

**EXCUSES :** M BARBERET Emmanuel, Mme CALINON Séverine, M DAVID Franck, M FASSETT Gérôme, M GOUNAND Alain,

**SECRETARE DE SEANCE :** M MEUGIN Olivier

**D 17 - 23 FOND VERT**

En 2018, un programme de restauration (sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes du Val d'Amour(CCVA)) se basant sur le concept de restauration de l'Espace de Bon fonctionnement dans sa zone pilote est défini et reprend les principes suivants :

- Gérer et préserver les milieux écologiquement intéressants ;
- Restaurer la largeur de régime de la Loue et rétablir les processus morphodynamiques verticaux/latéraux par la suppression volontaire des contraintes latérales et la réinjection de sédiments ;
- Accompagner les évolutions de la Loue et protéger les enjeux riverains par des actions de renforcement, rehaussement voire extension de certaines digues, ainsi que par un accompagnement de exploitations agricoles favorables au projet (par exemple, création de zones de repli du bétail en cas d'inondation ou encore gestion des clôtures riveraines perpendiculaires aux écoulements en crue).

L'étude de maîtrise d'œuvre portée pas la CCVA n'a pas pu être poursuivie (transfert de compétence GEMAPI, Covid,...). C'est pourquoi, les études d'avant-projet n'ont pu être finalisées.

Il convient de préciser qu'en prévision de la réalisation de travaux de restauration d'une dynamique latérale, il a été réalisé au-delà des acquisitions foncières par la CCVA :

- Un aménagement foncier sur les communes de La Loye Augerans instaurant un réseau de desserte des parcelles agricoles (2007 – 2013) en chemins d'AF de type pénétrant (perpendiculaire à l'axe de la rivière), anticipant la disparition des chemins berges (encore aujourd'hui utilisés).
- Une réservation d'emprise pour le prolongement du réseau de digue en rive droite (raccordement des digues existantes) dans le cadre de l'aménagement foncier.

En lien avec le transfert de la compétence GEMAPI, la poursuite de cette opération est aujourd'hui reprise par le Syndicat Mixte Doubs Loue.

**Cette action est inscrite au contrat de bassin Haut-Doubs Loue 2022-2024 et identifiée dans le programme de mesures du SDAGE 2022-2027. Le SMDL a voté une première enveloppe financière de 1 200 000 TTC qui correspond à la réalisation d'une première phase/tranche de travaux.**

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT - JURA

Annoncé le 27 août 2022 par la première ministre Elisabeth Borne et effectif depuis début janvier 2023, le fonds vert est un dispositif inédit pour accélérer la transition écologique dans les territoires.

Doté de 2 milliards d'euros de crédits déconcentrés aux préfets, il est destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans trois domaines : performance environnementale, adaptation du territoire au changement climatique et amélioration du cadre de vie.

L'axe 3 du Fonds vert « Accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030 » présente l'ensemble des projets éligibles. La protection des espèces est l'une des actions ciblées dans cet axe du Fonds vert.

Le secteur d'étude de la Zone Pilote de la Loue est ciblé dans le Plan National d'Actions « Apron du Rhône » 2020-2030 et fait l'objet d'une fiche action 10A « restauration physique de secteurs dégradés sur la Loue ». Au regard de ces éléments, le Syndicat Mixte Doubs Loue peut solliciter, en complément de l'aide de l'Agence de l'Eau (70% TTC du montant de l'opération) l'Etat au titre du Fonds vert.

Afin de bénéficier des financements de l'Etat au titre du Fonds vert en complément des financements de l'Agence de l'Eau, après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Le Président à solliciter une subvention au titre du Fonds vert pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires pour l'opération Zone pilote de la Loue
- **AUTORISE** Le Président à signer tous les actes et documents relatifs à cette subvention

Pour extrait conforme,

A Dole, le 02 OCTOBRE 2023,

Le Président du Syndicat Mixte Doubs Loue,

M Etienne CORDIER

